Cinquante-huitième année. - N ° 203 A Vendredi 18 octobre 2024

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2768

45 – LOIRET

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLÉANS

Jugement d'ouverture

Date : 2 octobre 2024.
Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire.
852 807 544 RCS Orléans.
PROJET CO UP.
Forme : Société par actions simplifiée.
Activité : Programmation informatique, la conception et le développement de logiciels, d'outils informatiques, leur distribution, leur exploitation, leur maintenance et commercialisation sous toutes les formes connues à ce jour ; la création de sites internet : la création et l'hébergement de sites internet, ainsi que la vente de matériels et logiciels informatiques, la réalisation de prestations de services et l'exploitation dans tous domaines d'activités et notamment le développement de l'activité de tiers de confiance en offrant des prestations de services par le biais de la sous-Traitance, Consulting, accompagnement des clients, gestion d'un espace de Coworking, l'achat, la vente, la mise en location, ainsi que toutes opérations immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, programmation informatique, site internet, traitement de données, développement activité tiers de confiance.
Adresse : 78 bis, rue des Varennes, 45650 Saint-Jean-le-Blanc.
Complément de jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, date de cessation des paiements le 1er septembre 2024, désignant liquidateur sas Saulnier-Ponroy et associes en la personne de Maître Axel Ponroy 6 Bis rue des Anglaises Cs 65629 45000 Orléans. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.